Série d'infographiques sur l'élevage et le commerce des bovins ainsi que sur les prairies d'Amérique du Nord

DEMANDE DE PROPOSITIONS

COMMISSION DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE

2015

Le Secrétariat de la Commission de coopération environnementale (CCE) sollicite la présentation de propositions de la part de consultants en vue de produire une série d'infographiques sur l'élevage et le commerce des bovins ainsi que sur les prairies d'Amérique du Nord. Il est possible de consulter la description complète du projet, y compris les tâches et le budget connexes, à l'adresse <www.cec.org\Page.asp?PageID=122&ContentID=25628&AA_SiteLanguageID=2>.

La CCE est un organisme international que le Canada, le Mexique et les États-Unis ont créé en vertu de l'*Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement*, et ce, dans le but d'examiner les préoccupations que suscite l'environnement à l'échelle du continent, de prévenir les différends commerciaux et environnementaux, et de favoriser une application efficace des lois de l'environnement. Cet accord complète les dispositions environnementales de l'Accord de libre-échange nord-américain.

Mandat

Contexte

Dans le cadre du projet intitulé *Établissement de partenariats afin de catalyser la conservation et l'utilisation durable des prairies d'Amérique du Nord,* que la CCE a exécuté en 2013 et en 2014, il a été convenu qu'elle élabore et diffuse une trousse de documents sur les prairies en compilant des données qui permettent de concevoir des campagnes de marketing social à l'échelle régionale en vue de préserver et de promouvoir la salubrité de ces prairies ainsi que l'élevage de bétail qui y a cours. À cet effet, la CCE a accordé un contrat à un consultant dans chacun des trois pays nord-américains afin de recueillir des statistiques nationales sur l'élevage et le commerce de bovins ainsi que sur les prairies. Les rapports nationaux qui ont découlé de ces travaux ont permis d'établir un sous-ensemble de statistiques qui ont été publiées dans un rapport nord-américain en vue de le diffuser dans les trois pays. Ce rapport a servi de base à la conception d'une série d'infographiques destinés à véhiculer des messages clés sur la valeur des prairies et de l'élevage de bétail auquel elles donnent lieu en Amérique du Nord, de même que sur le rôle de cet élevage dans le cadre de la conservation des prairies du continent.

Description des services

Le consultant devra produire une série d'infographiques (20 au maximum) sur l'élevage et le commerce des bovins ainsi que sur les prairies d'Amérique du Nord. Ces infographiques serviront à véhiculer des messages clés à la fois clairs, instructifs, compréhensibles et visuellement attrayants afin de susciter la participation efficace des intervenants intéressés aux prairies et à l'élevage des bovins ainsi que celle du grand public.

Chaque infographique (ou ensemble d'infographiques) sera assorti d'une description succincte faisant partie d'un document d'accompagnement de la série. La CCE fournira au consultant les informations, les textes et la documentation nécessaires à la conception des infographiques, ainsi que les descriptions.

Les infographiques et les descriptions feront partie d'une trousse de communication et de marketing social visant à susciter un vaste soutien de la part du public à la conservation des prairies naturelles d'Amérique du Nord, car elles constituent des atouts uniques pour la société et l'élevage des bovins, ainsi que pour faire valoir la contribution de cet élevage au bien-être de la société et à la conservation des prairies nord-américaines.

Le consultant devra plus particulièrement :

- trouver des idées novatrices pour la présentation des messages, des concepts et des données sur l'élevage et le commerce des bovins ainsi que sur les prairies d'Amérique du Nord;
- faire preuve de créativité dans la conception de graphiques en format électronique adaptables à la production de documents sur papier et en ligne;
- modifier et réviser les ébauches des infographiques en tenant compte de l'opinion de la CCE;
- veiller à l'uniformité de l'image de marque et des messages dans tous les visuels;
- inclure les textes en français et en espagnol, dont la CCE fournira la traduction, dans les infographiques afin d'élaborer une version de la série dans chacune de ces langues.

Description des produits livrables

- L'ébauche d'une série de (vingt) 20 infographiques sur l'élevage et le commerce des bovins ainsi que sur les prairies d'Amérique du Nord.
- La version finale d'une série de (vingt) 20 infographiques en français, en anglais et en espagnol sur l'élevage et le commerce des bovins ainsi que sur les prairies d'Amérique du Nord.

Le consultant devra exécuter les travaux susmentionnés entre le 25 mai et le 15 juin 2015. Les fonds du contrat supporteront toutes les dépenses liées à la production et à la conception des produits livrables.

Obligations en matière de livraison

1er juin 2015	Ébauche d'une série d'infographiques
15 juin 2015	Version finale d'une série d'infographiques en français, en anglais et en espagnol

Le consultant a la responsabilité de livrer les produits escomptés en anglais, et ce, **avec une qualité qui les rend publiables** (à savoir déjà révisés). Il inclura les textes en français et en espagnol que lui fournira la CCE afin d'élaborer une version dans chacune de ces langues qu'elle se chargera de la réviser. Le consultant livrera aussi au Secrétariat de la CCE tous les documents graphiques dans un format de conception approprié, en respectant les principes énoncés dans les *Lignes directrices relatives aux documents et aux produits d'information de la CCE*, consultables à l'adresse

<http://www.cec.org/Page.asp?PageID=924&ContentID=2697&AA_SiteLanguageID=2>. S'il y a lieu, le Secrétariat se chargera de la traduction, de l'impression, de la publication et de la diffusion des produits qui découleront de cette activité.

Plagiat

La CCE applique les normes les plus élevées en matière de rigueur intellectuelle et n'accepte aucun plagiat, qu'il soit intentionnel ou non intentionnel. Le plagiat, qui consiste à utiliser les expressions ou les idées originales d'un tiers en se les appropriant, peut constituer une violation des droits d'auteur.

Exigences

Pour être admissible à présenter une proposition, tout consultant doit satisfaire aux exigences fondamentales énoncées ci-dessous.

Le consultant, tout comme son personnel et ses sous-traitants, doit résider au Canada, au Mexique ou aux États-Unis et être autorisé à y travailler par la loi. Il doit en outre détenir un diplôme d'un établissement d'enseignement agréé en conception graphique, en communications ou dans un domaine connexe, et posséder au moins cinq (5) ans d'expérience en conception graphique. Le consultant doit aussi faire preuve d'excellentes connaissances pratiques en logiciels de conception, et avoir la capacité de trouver des idées originales afin de présenter des concepts et des données complexes. De l'expérience en conception relativement à l'environnement, à l'élevage des bovins ou à des organismes internationaux, tout autant que la capacité de travailler dans un milieu multiculturel constituent des atouts.

Le consultant doit parler et écrire couramment l'anglais, mais la maîtrise du français et/ou de l'espagnol constitue également un atout.

La proposition ne doit en aucun cas dépasser trois (3) pages, ce qui n'inclut ni les curriculum vitæ ni les brochures du consultant. La proposition doit inclure une ventilation détaillée des coûts, y compris les heures de travail du personnel principal et d'autres personnes, les frais directs et indirects, et les taxes applicables.

Les soumissionnaires doivent également fournir au Secrétariat de la CCE tous renseignements supplémentaires qui pourront l'aider à évaluer leur proposition, dont des échantillons de travaux antérieurs et des lettres de recommandation provenant de clients. Il faut cependant noter que ces renseignements ne sont pas assujettis à la limite de trois (3) pages.

Le consultant que la CCE estimera le plus qualifié sera choisi en fonction d'un processus concurrentiel, conformément aux sections 2.5 à 2.7 du *Guide sur l'acquisition de services de conseil de la CCE, consultable à l'adresse <www.cec.org/Page.asp?PageID=122&ContentID=1239&SiteNodeID=217&BL_ExpandID=&AA_SiteLanguageID=2>*.

Le Secrétariat de la CCE prévoit utiliser son contrat type par étapes pour régler l'exécution des présents services, et il est possible d'obtenir un exemplaire de ce contrat sur demande.

Le consultant sera rétribué de la façon suivante :

- Lors de la signature du contrat et de la présentation de sa facture.
- Lors de la réception et de l'approbation de la version finale des produits livrables et de sa facture.

Seuls seront payés les frais authentiques et les dépenses légitimes du consultant qui sont engagés conformément au contrat de services professionnels, et tout paiement sera subordonné à la réception et à une preuve de l'acceptation par le Secrétariat d'un état de compte ou d'une facture. Le règlement des factures acceptées se fera normalement dans un délai de trente (30) jours à compter de leur date de réception par la CCE.

Le budget de ce projet de services de conseil ne devra pas excéder 10 000 $CAN (dollars canadiens), honoraires professionnels et dépenses compris. Les dépenses remboursables sont énumérées en détail dans le contrat type de la CCE, lequel est disponible sur demande.

Si le consultant établit son estimation dans une autre devise que le dollar canadien, il devra indiquer le coût total des services professionnels dans cette devise ainsi que dans la devise de son choix, et ce, à des fins de comparaison.

Conflit d'intérêts

L'expression « conflit d'intérêts » désigne notamment un cas où l'intérêt personnel d'un consultant est suffisamment lié aux tâches professionnelles énumérées dans le présent contrat pour qu'on puisse raisonnablement croire que cet intérêt personnel pourrait influer sur l'exercice des responsabilités professionnelles prévues au contrat. Par exemple, il y a conflit d'intérêts direct lorsque le consultant est également un représentant gouvernemental au sein de la CCE ou qu'il est lié ou étroitement associé à un représentant gouvernemental au sein de la CCE, à un employé de la CCE ou à un tiers participant à la prestation des services.

Le consultant informera le Secrétariat de la CCE de circonstances préalables à la signature du contrat ou susceptibles de se produire pendant son exécution qui pourraient constituer un conflit d'intérêts. Le consultant remplira et signera la *Déclaration d'acceptation, d'impartialité et d'indépendance du consultant relativement à un contrat* (en annexe). Il doit également prendre connaissance du *Guide sur l'acquisition de services de conseil de la CCE*, consultable à l'adresse <www.cec.org/Page.asp?PageID=122&ContentID=1239&SiteNodeID=217&BL_ExpandID=&AA_SiteLanguageID=2>.

Date limite de présentation des propositions et de prise de décision

Toute proposition, y compris ses annexes, doit parvenir aux bureaux du Secrétariat au plus tard **le 20 mai 2015 à 17 heures HNE**. Les propositions présentées après cette date seront rejetées.

Les propositions doivent être transmises par courriel à l'adresse <krichardson@cec.org>.

Elles peuvent être présentées en format Microsoft Word ou Adobe Acrobat (PDF). Une fois qu'une proposition est transmise par courriel, la CCE en confirme la réception dans un délai de trois (3) jours ouvrables. Si les consultants soumissionnaires n'ont pas reçu de confirmation par courriel au terme de ce délai, **ils doivent contacter la CCE.**

Personne-ressource **:**

Karen Richardson
Directrice des programmes

Commission de coopération environnementale
393, rue St-Jacques Ouest, bureau 200
Montréal (Québec) Canada H2Y 1N9
Tél. : 514-350-4302; téléc. : 514-350-4314

Le Secrétariat de la CCE entend choisir le consultant dans un délai de cinq (5) jours ouvrables à compter de la date limite de présentation des propositions. Les soumissionnaires seront avisés du choix du Secrétariat le 26 mai 2015 ou aux environs de cette date.

ANNEXE

DÉCLARATION D'ACCEPTATION, D'IMPARTIALITÉ ET D'INDÉPENDANCE DU CONSULTANT RELATIVEMENT À UN CONTRAT

Je, soussigné(e),

Nom : _____ Prénom : _____

ACCEPTATION

❑ Je déclare par les présentes que **j'accepte** d'agir à titre de consultant(e) dans le cadre du contrat visé.

IMPARTIALITÉ ET INDÉPENDANCE

(***Si vous acceptez d'agir à titre de consultant(e)****, veuillez cocher une des cases suivantes. Vous ferez votre choix après avoir déterminé, entre autres, s'il existe une relation passée ou présente, directe ou indirecte, avec l'une des Parties à l'*Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement *(ANACDE) ou avec leurs représentants au sein de la Commission de coopération environnementale (CCE) et/ou des tiers participant à l'exécution du présent contrat, qu'elle soit de nature financière, professionnelle, familiale ou autre, et si, de par la nature de cette relation, la divulgation est nécessaire conformément aux critères énoncés ci-après. En cas de doute, il faut privilégier la divulgation.*)

❑ **Je suis impartial(e) et indépendant(e)** relativement aux Parties à l'ANACDE et à leurs représentants au sein de la CCE, aux employés du Secrétariat de la CCE et aux tiers participant à l'exécution du présent contrat, et j'entends le demeurer. À ma connaissance, il n'est pas nécessaire de divulguer des circonstances ou des faits, passés ou présents, qui pourraient soulever des doutes justifiables quant à mon impartialité ou à mon indépendance, et pourraient constituer un conflit d'intérêts.

OU

❑ **Je suis impartial(e) et indépendant(e)** relativement aux Parties à l'ANACDE et à leurs représentants au sein de la CCE, aux employés du Secrétariat de la CCE et aux tiers participant à l'exécution du présent contrat, et j'entends le demeurer; **toutefois**, je tiens à attirer votre attention sur les circonstances ou les faits suivants, que je divulgue ci-après, parce que, de par leur nature, ils pourraient soulever des doutes justifiables quant à mon impartialité ou à mon indépendance, ce qui pourrait constituer un conflit d'intérêts. S'il existe des circonstances ou des faits susceptibles de soulever de tels doutes, je pourrais prendre des mesures visant à atténuer ou à éliminer tout doute quant à mon impartialité ou à mon indépendance, et/ou à un possible conflit d'intérêts. (Utilisez une feuille distincte en annexe.)

Date : _____ Signature : _____